



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Hébergements touristiques : Refuges de montagne et gîtes d'étape

Publics concernés

Collectivité territoriale, Établissement public, Entreprise, Association

Domaines secondaires

Tourisme

Cette aide accompagne les entreprises touristiques en zones de montagne dans l'adaptation et la diversification de l'offre d'hébergements.

Échéances

Application du Règlement d'Intervention en vigueur

Objectifs

Maintenir et qualifier des équipements d'accueil spécifiques pour les itinérants en zone de massifs.

Bénéficiaires

entreprises

associations

collectivités territoriales

établissements publics

Les SCI sont exclues du champ des aides.

Modalités

Les travaux seront à destination de l'amélioration du bâti mais ils devront présenter des éléments plus larges d'amélioration de l'ensemble de la prestation d'hébergement.

Dépenses éligibles : investissements intérieur ou extérieur, de confort (chauffage, isolation, sanitaires, décoration, mobiliers, traitement paysager, économie d'énergie) ainsi que les frais d'étude et d'honoraires concourant à la réalisation des actions.

Les travaux réalisés en régie directe sont exclus.

Obligations : adhérer à l'Office de Tourisme local, s'engager à maintenir l'activité pendant au moins 5 ans.

Intensité de l'aide

25% maximum

Montant minimum des travaux : 30 000 € HT

Une majoration de 5% maximum pourra être opérée pour les projets implantés sur un territoire très vulnérable

Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale.

Correspondants

Site de Limoges (départements 87-23-19)

27, boulevard de la Corderie CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

05 55 45 00 30

Site de Poitiers (départements 79-86-17-16)

15, rue de l'Ancienne Comédie CS 70575

86021 Poitiers Cédex

05 16 01 40 55

Site de Bordeaux (départements 33-24-47-40-64)

14, rue François de Sourdis CS 81383
33077 Bordeaux cedex

0557578309